



GÉNO'GYM SENIORS

2026/2027

COORDONNÉES DE L'ADHÉRENT

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville : Département :

Téléphone fixe : Portable :

Email :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : Prénom :

Téléphone fixe : Portable :

GYMNASTIQUE TONIQUE

Merci de cocher les cours suivis

- ☐ Lundi de 10h15 à 11h15 à la salle Jean Lurçat
- ☐ Lundi de 11h15 à 12h15 à la salle Jean Lurçat
- ☐ Mardi de 11h30 à 12h30 à la salle de la Bergerie
- ☐ Jeudi de 10h15 à 11h15 à la salle Jean Lurçat
- ☐ Vendredi de 9h30 à 10h30 à la salle de la Bergerie

GYMNASTIQUE DOUCE

Merci de cocher les cours suivis

- ☐ Jeudi de 11h15 à 12h15 à la salle Jean Lurçat
- ☐ Vendredi de 10h30 à 11h30 à la salle de la Bergerie

REPRISE DES COURS
Lundi 7 septembre 2026

Je soussigné(e),,
autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par mon état
(traitements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales).

PIÈCES À FOURNIR À L'INSCRIPTION

- ☐ Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de moins de deux mois (obligatoire).
- ☐ 1 photo d'identité récente.
- ☐ Le règlement de la cotisation annuelle (70 € par chèque à l'ordre du Trésor Public).

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois

Signature

Le : / /

GÉNO' GYM SENIORS



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

À partir de 60 ans, tous les Génoméens ainsi que les habitants des communes limitrophes, dans la limite des places disponibles peuvent s'inscrire.

Les adhérents doivent préalablement à leur inscription :

- remplir la feuille d'inscription à l'activité,
- fournir les documents suivants :
 - un certificat médical de moins de 2 mois attestant de leur aptitude physique à la pratique de la gymnastique d'entretien,
 - une photo d'identité,
 - le règlement de la cotisation par chèque à l'ordre du Trésor Public.

2. TARIFICATION

Les droits d'adhésion à l'activité municipale "GENO'GYM - SENIORS" sont votés par le Conseil Municipal, réactualisés au début de chaque saison sportive. Les droits d'adhésion "GENO'GYM - SENIORS" sont acquittés pour l'année, en une seule fois et lors de l'inscription. Les adhérents ne peuvent solliciter un paiement au prorata de leur date d'inscription. Seul un remboursement partiel peut intervenir, calculé au prorata des mois de la saison écoulée, au vu d'un certificat médical attestant de l'incapacité à poursuivre une activité physique régulière ou de déménagement ou en cas de décès.

3. DISCIPLINE

Une carte d'adhésion, sur laquelle figure la photo de l'adhérent est délivrée à l'inscription. Elle doit être conservée pendant toute la saison et pourra être réclamée, sur place ou lors des cours par le professeur ou toute personne dûment habilitée par le service des Sports. Les adhérents sont tenus de respecter le règlement intérieur en vigueur dans les équipements sportifs, notamment les consignes d'accès, de sécurité, de respect des lieux et de tenue exigée.

4. ORGANISATION DES COURS

Un planning de l'activité "GENO'GYM - SENIORS" est élaboré pour chaque nouvelle saison sportive. L'adhérent coche parmi les cours proposés et les créneaux horaires, celui/ceux auxquels il souhaite s'inscrire. Pour les nouveaux adhérents, une séance d'essai est proposée avant l'inscription définitive.

5. ASSURANCE ET RESPONSABILITE

L'adhérent est assuré sur la police "Responsabilité Civile Générale" de la Ville. La Ville décline toute responsabilité vis-à-vis de l'adhérent en cas de perte ou de vol ainsi que pour les affaires détériorées ou perdues.

Lu et approuvé,
L'adhérent(e)

Le 7 septembre 2026
Pour le Maire et par délégation,
Marc Le Meur,
Adjoint au Maire chargé de la Vie sportive